

## MISSIONS / DOMAINES DE COMPETENCE

▶ La Procédure Gaz Renforcée est activée pour les cas d'intervention sur un réseau de gaz de ville :  
De manière systématique :

- ▶ fuite sur VP sans échappement à l'air libre (**fuite fermée**) ;
- ▶ fuite de gaz enflammée sur coffret en façade (dans ou contre un bâtiment).

Pour **fuite avérée**, à la demande expresse de l'un des acteurs :

- ▶ sur VP avec échappement à l'air libre (**fuite ouverte**) ;
- ▶ dans un bâtiment.

▶ Il est défini un ensemble de moyens avec des missions précises :

- ▶ reconnaissance complète du site ;
- ▶ privilégier l'action d'évacuation à celle de confinement ;
- ▶ procéder à la mise en place des périmètres à priori :

DN	BP/MPA/MPB (PMS < 4 bars)	MPC (PMS entre 8 et 25 bars)
DN < 250 mm		<p><b>Périmètre d'exclusion par défaut : 50 m</b>  <b>Périmètre contrôlé par défaut 100 m</b></p>
DN > 250 mm		<p><b>Canalisation à périmètre de sécurité étendu (CSPE)</b>  <b>Périmètre d'exclusion par défaut : 110 m</b>  <b>Périmètre contrôlé par défaut : 180 m</b></p>

- ▶ effectuer les mesures de la LIE pour confirmer les périmètres de sécurité ;
- ▶ assurer une protection incendie par la mise en place d'une LDV 500 ;
- ▶ travailler en étroite collaboration avec les différents services ;
- ▶ faire couper la fuite.

▶ **Attention** : Se méfier des poches de gaz qui peuvent se créer dans les égouts, les caves ou autre.

## MOYENS A ENGAGER



- ▶ 1 CDG
- ▶ 2 engins pompe (fermeture de la rue aux extrémités et protection incendie)
- ▶ VIRT à la demande du COS

## REGLES D'ENGAGEMENT

▶ Le CODIS doit impérativement prendre contact avec GRT Gaz ou Primagaz suite au renseignement de la grille commune de questionnement et de qualification du risque effectué lors de l'alerte.



# FUITE DE GAZ / PROCEDURE GAZ RENFORCEE (2/2)

SDIS 63  
GMOO  
Service  
Opérations

Mise à jour  
TL/RF  
Fiche  
OPS 41  
Version N° 6  
23/07/2020

## AUTRES FICHES A CONSULTER

### ▶ Fiche Renseignements :

▶ RENS 11 " Information des médias "

### ▶ Fiche Moyens :

▶ MOY 12 " UMIC "

## REFERENCES OFFICIELLES

▶ NIO "intervention pour fuite sur un réseau de gaz naturel " DGSCGC n°2013-329 du 11/04/2013"

▶ Note procédure intervention fuite de gaz "DGSCGC n°2013-328 du 11/04/2013"

▶ PIO "les canalisations à périmètre de sécurité étendu" du 20 juillet 2020

## PREVENIR AUTORITES ET SERVICES EXTERIEURS

☎ Chef de colonne groupement

☎ Chef de site

☎ Directeur de garde

☎ Maire

☎ Police / CORG

☎ SAMU

☎ GRT gaz ou exploitant

☎ Directeur de cabinet (ou S/Préfet de perm.)

## MEMENTO

▶ En cas de fuite enflammée, ne pas l'éteindre mais assurer une protection des biens.

▶ Si explosion, prévoir un PRM et un PRV, indiquer aux renforts les accès à privilégier.

▶ Au départ des moyens indiquer :

▶ le chef de groupe ;

▶ le point de rassemblement des moyens ;

▶ La fréquence radio de transit.

▶ Si besoins de réseaux de mesures, prendre en compte l'engagement d'une VIRT avec CU RCH.

▶ **En cas de maîtrise rapide du risque, ne pas déqualifier la PGR en PGC mais informer le CODIS par un message du COS : "Fin de PGR, risque maîtrisé".**

## RAPPEL DES REGLES DE SECURITE

▶ Étude de l'itinéraire et des accès.

▶ Durant le trajet, analyser les ressources hydrauliques du secteur.

▶ Mise en œuvre de l'explosimètre durant le trajet.

▶ Les bips, téléphones, radios doivent être coupés et laissés dans l'engin.

▶ Tenue de feu complète, ARI, contrôle croisé.

▶ Minimum d'intervenants, de missions et de temps d'exposition.

Rédacteur	Relecture	Date	Validation DDSIS
			 24/7/20

Colonel HC Jean-Jacques BODELLE